

LGBTphobie, racisme, sexisme et autres discriminations

Les points communs

Des phénomènes qui prennent des formes différentes mais qui ont des manifestations communes :

stéréotypes
inférioriser exclusion
discréditer intolérance
rejet de l'autre
déshumanisation dévaloriser

Les conséquences pour les victimes

sentiment d'infériorité

mal-être
repli sur soi
conduites à risque
angoisse
peur d'être agressé
perte de confiance en soi
honte

Des conséquences psychologiques diverses qui ont un impact sur l'identité de la personne et affecte sa vie sociale :

La loi

- **Injure ou diffamation non publique** : contravention
⇒ 1 500 € d'amende
- **Injure ou diffamation publique** : délit
⇒ 1 an de prison + 45 000 € d'amende
- **Violences sans incapacité de travail** : délit
⇒ 1 an de prison + 45 000 € d'amende
- **Harcèlement** : délit
⇒ 1 an de prison + 7 500 € d'amende
- **Incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination** : délit
⇒ 1 an de prison + 45 000 € d'amende

Pour ces faits contraires à la loi : homophobie, racisme, sexisme sont des **circonstances aggravantes** qui viennent **augmenter la peine prévue.**

Ces comportements sont aussi punis sur les réseaux sociaux.



Hoshi cyberharcelée : un internaute condamné à deux mois de prison ferme

Le tribunal correctionnel l'a reconnu coupable de harcèlement moral en ligne, aggravé par le fait qu'il a été commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime.

Le Monde

- **Interdiction des discriminations** = la loi du 16 novembre 2001 définit 25 critères illégaux sur lesquels reposent la discrimination : traitement différencié d'une personne par rapport à une autre en raison d'un critère illégal comme l'âge, le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap dans différentes situations, comme l'accès à un bien, un service, un emploi etc.

Par exemple, il y a discriminations à l'embauche lorsque, au moment de sélectionner un-e salarié-e, l'employeur fonde son choix sur d'autres critères que la seule compétence individuelle.

Discrimination = délit ⇒ 3 ans de prison + 45 000 € d'amende

Les référent-es Égalité du lycée // Mme Bonnard M.Jacoup

